



Saint-Lô, mars 2015

DIRECTION DE LA GOUVERNANCE DURABLE

Service de la transition écologique

Affaire suivie par : Thierry Marié

T. 02 33 05 95 60

F. 02 33 05 95 86

Courriel: thierry.marie@manche.fr

METTRE EN ŒUVRE UN CHANTIER DE NETTOYAGE RAISONNÉ DES PLAGES

▪ LE LIEU ET LA DATE DU CHANTIER

+ Pour connaître l'opportunité du secteur, sur la base du zonage Z.I.E., Z.I.S. et Z.I.G. du littoral (*zone d'intervention « Exceptionnelle, Sélective, Globale »*) du département (*carte à disposition*) et de période à choisir pour l'organisation de votre chantier, **contacter** :

- les groupements de communes, syndicat ou la commune concernée,
- le conseil départemental de la Manche (*cf. carte de zonage ZIE, ZIS, ZIG sur demande*).

Vérifier sur le terrain s'il n'y a pas d'autres contre-indications :

- horaires des marées, notamment date d'une marée haute avec coefficient important empêchant tout nettoyage,
- présence de plantes pionnières sur le haut de plage,
- dépôts de déchets à risques ou déchets dangereux (*nombreux barbelés, seringues, explosifs,...*).

+ **Rappels** : Pendant la période de nidification du **Gravelot à collier interrompu (de fin mars à juillet)**, les chantiers de nettoyage doivent être évités sur les secteurs présentant un "milieu naturel intéressant" ou un "milieu naturel remarquable".

Suivi ornithologique par le G.O.N.

• **En aucun cas, un chantier ne doit être organisé sur un secteur de falaises du fait des risques de chute ou d'éboulis.**

▪ LES CONTACTS PRÉALABLES ET LA COMMUNICATION

+ Prendre contact avec la/les mairie(s) (*courrier au maire, plusieurs selon linéaire*) pour :

- l'informer du projet d'organisation du chantier de nettoyage avec présentation du secteur d'intervention et les dates,

- impliquer la commune ou le groupement intercommunal (*service technique, environnement*) pour l'organisation de la gestion des déchets : mise à disposition de matériel (*conteneurs, benne...*), élimination
- organiser le regroupement des déchets à des endroits définis faciles d'accès.

+ Noter les coordonnées téléphoniques d'un médecin local, de la mairie et des pompiers.

▪ LA PRÉPARATION MATÉRIELLE DU CHANTIER

+ Prévoir le matériel suivant :

- des sacs poubelles,
- des gants épais,
- quelques poubelles rigides pour les déchets recyclables (*verre, métaux, plastique sous réserve*),
- éventuellement des pinces à déchets (*cf. pour seringues...*),
- si possible une petite remorque à main pour transporter les sacs aux "points" de regroupement,
- les conteneurs et/ou bennes de stockage mis à disposition par la collectivité territoriale pour le verre, les métaux et plastiques ainsi que les déchets non recyclables.

+ Ne pas oublier une trousse de secours classique et un « conteneur sécurisé et normalisé » rigide à usage unique pour seringues usagées que l'on peut se procurer chez un fournisseur de matériel médical.

+ Enfin, il est souhaitable qu'un des organisateurs possède un téléphone mobile autant pour la coordination du chantier que sa sécurité.

▪ L'ORGANISATION DU CHANTIER

Les participants doivent rester groupés et se répartir sur toute la largeur de la plage (*perpendiculairement au trait de côte*) en évitant de piétiner le pied de dune. Une répartition sur la longueur (*le long du trait de côte*) entraîne, à l'expérience, la dispersion du groupe ainsi que des va-et-vient plus importants avec les sacs poubelles.

Suivant la quantité de déchets repérés, un sac peut être attribué à chaque participant ou être partagé entre 2 ou 3 personnes.

Important - Avant la distribution des gants et des sacs poubelles, donner **les consignes suivantes** :

- + Les gants doivent être portés pendant toute la durée du chantier.
- + Il est nécessaire de trier les déchets tout au long du chantier :
 - une poubelle rigide pour le verre (*bouteilles, bocaux et tessons*),
 - une autre poubelle rigide pour les métaux (*canette...*) et les bouteilles plastiques (*seulement celles apparaissant comme récentes*).
 - mettre tous les autres déchets (non recyclables) dans les sacs poubelle, y compris les bouteilles plastique dégradées qui ne peuvent être recyclées.
- + Ne pas attendre que les sacs soient trop lourds pour en changer.
- + Convenir d'un lieu de regroupement de ces sacs plein hors d'atteinte de la marée, en prenant la précaution de bien les fermer (*Cf. lutte contre les envols de déchets légers*).

▪ A LA FIN DU CHANTIER

+ Évaluer la quantité de déchets ramassés (nombre de poubelles et de sacs) et la qualité (estimation en pourcentage et par matière) : voir fiche d'évaluation à renvoyer au conseil départemental de la Manche (sur site internet : www.planete.manche.fr).

+ Apporter ou faire apporter les déchets recyclables aux conteneurs ou dans la benne mis à disposition par la collectivité territoriale ou à la déchetterie intercommunale.

+ Apporter les déchets toxiques ou dangereux à la déchetterie intercommunale la plus proche (*attention horaires*).

+ Apporter les « conteneurs sécurisés et normalisés » plein à la pharmacie la plus proche qui, souvent, accepte de les prendre en charge.

+ Stocker les sacs de déchets non recyclables à l'endroit prévu avec la commune pour leur ramassage.

En conclusion :

Un chantier de nettoyage inscrit l'ensemble des participants dans une action volontaire de gestion coordonnée des déchets.

Cependant, il ne doit pas être que cela, mais également un moment convivial et d'échanges, et l'occasion de réfléchir ensemble sur les gestes écocitoyens.

Cette prise de conscience et de responsabilisation de tous peut être valorisée par le biais du bulletin municipal ou intercommunal, de la presse écrite, des radios locales ou de la télévision.

Pour toute information complémentaire :

Conseil départemental de la Manche
Direction de la gouvernance durable
Service de la Transition écologique

98, route de Candol
50000 SAINT-LO

Tél. 02.33.05.95.60.